

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo HEUERTZ, Carlo RAUS échevins ; Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Samantha HUTMACHER, Kim KARTHEISER, Luc MEYER, Claudio MONGELLI, Charles WIRTGEN, conseillers.

Excusé : Claude COURTOIS, conseiller.

1) Correspondance.

Monsieur Claude Courtois est excusé pour la séance d'aujourd'hui.

Monsieur Beissel souhaite la bienvenue à la première séance du Conseil communal qui a lieu dans la nouvelle salle de réunion dans le nouveau bâtiment de l'Administration communale de Frisange.

Les prochaines séances du Conseil communal se tiendront le 25 octobre 2023 et le 29 novembre 2023.

La Journée de Commémoration nationale aura lieu le 14 octobre 2023 à 18h00 à l'église à Aspelt et sera suivie d'un cortège de l'église jusqu'au cimetière avec le dépôt d'une gerbe de fleurs. De plus, il informe les membres du Conseil communal que des gerbes seront déposées au cimetière de Hellange à 17h15 et au cimetière de Frisange à 17h30.

2) Questions écrites au Collège échevinal.

Aucune question écrite n'a été introduite.

Néanmoins, Monsieur Beissel annonce que le parti CSV a introduit deux motions :

- Upassung vun der Besetzung vun de berodende Kommissioun;
- Schafe vun enger Logement-Kommissioun (Commission consultative logement) am Kader vum Pacte Logement 2.0.

Le Conseil communal marque son accord, à l'unanimité des membres présents, pour l'ajout des deux motions du parti CSV.

Vote : unanime (10 voix)

3) Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Monsieur Beissel explique que certains articles du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal ont été adaptés par la secrétaire communale.

Monsieur Beissel donne les explications relatives aux articles suivants :

- Article 1 : La démission des fonctions de conseiller communal est donnée par écrit au Ministre de l'Intérieur. Le bourgmestre informe le Conseil communal de la démission du conseiller dans sa prochaine séance.
- Article 3 : Avant d'entrer en fonction chaque conseiller communal prête serment suivant en séance publique entre les mains du bourgmestre ou de son remplaçant « Je jure d'observer la Constitution et les lois et de remplir ma fonction avec intégrité, exactitude et impartialité. »
- Article 8 : Les questions écrites sont remises au bourgmestre ou à son remplaçant au moins 3 jours avant le début de la réunion.

Monsieur Beissel fait remarquer que désormais les questions écrites ainsi que les motions sont à remettre 3 jours avant la réunion afin d'éviter toute confusion.

- Article 13 : La phrase « Aucune expédition d'un procès-verbal de délibération ne peut être délivrée avant la signature par la majorité des conseillers communaux présents à la délibération ; en cas d'urgence, les conseillers peuvent être convoqués à cette fin. » est supprimée.
- Article 14 : La phrase « Les membres du Conseil communal obtiennent communication du résumé des séances du Conseil communal avant l'impression du bulletin. » est supprimée, étant donné que les rapports vont reprendre les informations et explications issues de l'enregistrement des séances du Conseil communal.

La phrase : « Le bulletin communal paraît en principe tous les 3 mois. » est supprimée.

- Article 16 : « La motion de censure est régie par les dispositions de l'article 37 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988. »
- Article 16.2 : Dans la phrase « Le collège échevinal adjoint à chaque commission un secrétaire choisi au sein ou hors de l'administration. » les mots « ou hors » sont supprimés étant donné que désormais les secrétaires des commissions sont choisis exclusivement au sein de l'administration afin de professionnaliser le processus.

- La phrase suivante figure également à l'article 16.2 : « En cas d'absence non motivée pendant trois séances consécutives d'un membre d'une commission, ce membre est démissionné d'office et le conseil communal procède à la nomination d'un nouveau membre lors de la prochaine séance ».
- Article 16.6 « Les commissions consultatives doivent rendre compte de leurs débats dans un délai de 3 semaines. A ces fins, le secrétaire de la commission transmet le rapport signé par le président et contresigné par lui-même aux membres du collège échevinal et au secrétaire communal. Après validation par le collège échevinal, le secrétaire communal transmet le rapport aux membres du conseil communal ».
- Article 16.8 : « Un jeton de présence, dont le montant est fixé par délibération spéciale, est alloué par séance aux membres des commissions consultatives autres que les bourgmestre et échevins ainsi qu'au secrétaire de la commission. »

En rapport avec la procédure de vote (article 12), Monsieur Gaffinet souligne que le vote devrait se faire sur appel nominal et par ordre alphabétique, mais en fait, le Conseil communal procède au vote par main levée. Monsieur Beissel fait remarquer que les deux procédures figurent à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur et que les deux procédures sont possibles. En raison du nombre de conseillers, le vote à main levée s'avère plus rapide. Monsieur Gaffinet se demande si la procédure non-utilisée pourrait être retirée du règlement. Monsieur Beissel répond négativement à cette question puisque que cette procédure est prévue par la loi.

Monsieur Gaffinet fait aussi remarquer que suite à la modification de l'article 14, la phrase : « Ils peuvent soumettre des propositions de rectification au collège des bourgmestre et échevins dans un délai à fixer par celui-ci. » ne donne plus aucun sens. Monsieur Beissel propose de retirer cette phrase. Les points du rapport ne donnant pas satisfaction ou sujet à modification pourront toujours être discutés par la suite.

Vote : unanime (10 voix)

4) Détermination des commissions légales et consultatives pour la période 2023-2028.

Monsieur Beissel explique que l'on va procéder à la détermination des commissions légales et consultatives, la fixation des modalités pour les nominations et la répartition des sièges et qu'automatiquement on reviendra vers la motion du parti CSV requérant pour chaque groupement une place au sein des commissions.

Monsieur Beissel informe que la proposition initiale prévoyait 8 places au sein de chaque commission, or celle-ci a été adaptée à 9 places, permettant d'avoir pour chaque groupement un membre dans une commission.

Monsieur Beissel énumère les différentes commissions et la répartition des sièges :

	Commissions	secrétaire	Présidence	membres majorité	membres opposition	autres membres	autres membres	autres membres	habitants	total
1	environnement & forêts	Personnel AC	1	1	2	1 habitant Aspelt	1 habitant Frisange	1 habitant Hellange	2	9
2	chemins ruraux & cours d'eau	Personnel AC	1	1	2	1 agriculteur A	1 agriculteur F	1 agriculteur H	2	9
3	bâtisses	Personnel AC	1	1	2	1 expert genie civil/ bâtisses	1 pompier		3	9
4	circulation	Personnel AC	1	1	2	1 police	1 agent municipal	1 habitant Aspelt 1 habitant Frisange 1 habitant Hellange	0	9
5	culturelle	Personnel AC	1	1	2	1 entente A	1 entente F	1 entente H	2	9
6	sportive	Personnel AC	1	1	2	1 football	1 tennis de table	1 badminton	2	9
7	enseignement musical	Personnel AC	1	1	2	1 musique/ vocale A	1 musique/ vocale F	1 musique/ vocale H	2	9
8	budget & finances	Personnel AC	1	1	2				5	9
9	jeunesse	Personnel AC	1	1	2	1 rep. jeunes A	1 rep. jeunes F	1 rep. jeunes H	2	9
10	3ème âge	Personnel AC	1	1	2	1 habitant Aspelt	1 habitant Frisange	1 habitant Hellange	1 délégué club sénior + 1 habitant	9
11	égalité des chances	Personnel AC	1	1	2	2 hommes	2 femmes	1 schumansbongert	0	9
12	vivre-ensemble interculturel	Personnel AC	1	1	2	2 non-habitants			3	9
13	scolaire	Personnel AC	1	0	0	2 membres Conseil communal	2 représentants personnel de l'école	2 représentants parents d'élèves	0	9

Monsieur Wirtgen attire l'attention sur le fait que pour la commission culturelle, le nombre d'habitants devrait être 2 et non pas 3 comme cela figure sur le document. Ce point sera corrigé.

Monsieur Beissel fait allusion à la motion introduite par le parti CSV demandant que le nombre des membres au sein des commissions consultatives soit identique à celui du Conseil communal. Désormais le nombre sera fixé à 9 personnes et chaque groupement aura une place au sein des commissions. Cette proposition convient aux partis CSV et LSAP.

Concernant la composition de la Commission sportive, Monsieur Gaffinet demande s'il ne serait pas approprié que d'office toutes les associations sportives soient représentées et attire l'attention sur le fait que les clubs ont d'autres besoins que ceux représentés dans la commission. Monsieur Beissel fait référence au coordinateur sportif qui assiste en tant qu'expert et dont les missions consistent entre autres à conseiller et prendre en considération les besoins des différentes associations sportives. Cependant il est évident que les besoins de toutes les associations sont à prendre en compte. Monsieur Gaffinet apprécierait que le coordinateur sportif rencontre les associations à intervalles réguliers afin de pouvoir transmettre leurs besoins à la commission.

Monsieur Gaffinet demande si le club des jeunes et les scouts ne devraient être d'office représentés dans la commission de la jeunesse. Monsieur Beissel explique que les associations peuvent proposer un jeune comme candidat. La description de la candidature pour la commission jeunesse mentionne clairement que des jeunes sont recherchés. En ce qui concerne le club des jeunes d'Aspelt, Monsieur Beissel fait remarquer qu'aucun membre du comité n'habite plus dans la commune. On espère pouvoir recruter des jeunes. La situation est un peu comparable avec l'Entente de Frisange qui n'existe plus, cependant les différentes

associations arrivent à se mettre d'accord pour désigner un représentant au sein de la commission culturelle. Maintenant il faut attendre que les candidatures soient déposées souligne Monsieur Beissel.

Monsieur Gaffinet fait remarquer que, dans le passé, des personnes de la Maison Relais étaient représentées au sein de la commission scolaire. Monsieur Beissel explique que ceux-ci peuvent toujours assister en tant qu'experts.

Monsieur Gaffinet évoque le courriel qu'il a envoyé pour une éventuelle mise en place d'une commission qui s'occuperait de la thématique relative à la communication entre l'administration communale et les habitants de la commune. Actuellement il a le sentiment qu'avec tous les canaux de communication comme l'App, le site internet, Facebook, les Flyers, les gens sont dépassés. On pourrait envisager de créer un groupe de travail ou une commission spéciale chargée de réfléchir à ce sujet et qui fonctionnerait pendant une période d'une à deux années, car en matière de communication, il y a nécessité d'amélioration. Monsieur Beissel confirme que des améliorations en matière de communication sont nécessaires et énumère les différents canaux de communication existants, notamment la mise en place des E-Reider. Cependant il fait remarquer qu'il faut un certain temps pour que tout fonctionne correctement. Si au bout d'un certain temps des améliorations seront encore nécessaires, on pourra revenir vers cette proposition.

Pour terminer, Monsieur Gaffinet remercie d'avoir pris en considération la demande que chaque groupement politique soit représenté au sein des commissions consultatives. Il apprécie également qu'à l'avenir, les rapports des réunions du Conseil communal seront remis dans un délai plus rapproché.

Vote : unanime (10 voix)

5) Fixation des jetons de présence alloués aux membres des commissions légales et consultatives.

Monsieur Beissel présente la proposition faite relative à la fixation des jetons de présence alloués aux membres des commissions légales et consultatives :

- une indemnité de 10,00€ N.I. 100 par séance est allouée aux membres des commissions légales et consultatives de la Commune de Frisange ;
- une indemnité de 20,00€ N.I. 100 par séance est allouée aux secrétaires des différentes commissions.

Vote : unanime (10 voix)

6) Équipe Pacte climat : Fixation du nombre des membres et fixation des jetons de présence.

Monsieur Beissel présente la composition de l'Équipe Pacte climat qui se compose comme suit :

- 4 conseillers communaux – dont un de chaque groupement / parti politique représenté au Conseil communal ;
- 2 représentants des entreprises locales ;
- 4 habitants de la Commune de Frisange ayant des qualifications en matière touchée par le « Pacte climat » ;
- 1 conseiller climat ;
- 1 fonctionnaire communal qui remplit la fonction de secrétaire de l'équipe climat.

Monsieur Beissel informe que les jetons de présence sont fixés comme suit :

- membres / experts 10,00€ N.I. 100 / séance ;
- secrétaire 20,00€ N.I. 100 / séance.

Vote : unanime (10 voix)

7) Désignation d'un échevin « Pacte nature ».

Le Conseil communal désigne, à l'unanimité des membres présents, Monsieur Carlo Raus comme échevin « Pacte nature ».

Vote : unanime (10 voix)

8) Désignation d'un échevin « Pacte climat »

Le Conseil communal désigne, à l'unanimité des membres présents, Monsieur Carlo Heuertz comme échevin « Pacte climat ».

Vote : unanime (10 voix)

9) Nomination de délégués aux organismes à intérêt communal.

Le Conseil communal procède, par vote secret, à la nomination des délégués / représentants aux organismes à intérêt communal.

- Comité de coordination des communes de la Société Creos SA :

Monsieur Raus est nommé avec 10 voix pour comme délégué de la Commune de Frisange au comité de coordination des communes de la Société Creos Luxembourg SA.

Vote : unanime (10 voix)

- Comité de pilotage Natura 2000 Guttland Musel :

Monsieur Raus est nommé avec 10 voix pour comme représentant communal au comité de pilotage Natura 2000 Guttland Musel.

Vote : unanime (10 voix)

- Commission de surveillance de l'enseignement musical « Regional Musekschoul Syrdall » :

Monsieur Heurtz est nommé avec 10 voix pour comme représentant au sein de la Commission de surveillance de l'enseignement musical de la « Regional Musekschoul Syrdall ».

Vote : unanime (10 voix)

- Transports publics :

Monsieur Beissel informe que Monsieur Gaffinet s'est aussi porté candidat pour le poste de délégué aux transports publics. De ce fait, il y a deux candidatures pour le poste de délégué aux transports publics, à savoir Monsieur Raus et Monsieur Gaffinet.

Monsieur Gaffinet explique qu'il a été abordé à maintes reprises au sujet des transports publics, d'où sa décision de poser sa candidature.

Monsieur Raus est nommé avec 7 voix pour comme délégué aux transports publics.

Vote : 7 voix pour Monsieur Raus / 3 voix pour Monsieur Gaffinet

- Conseil national des représentants communaux pour la sécurité routière :

Monsieur Raus est nommé avec 10 voix pour comme délégué de la Commune de Frisange auprès du conseil national des représentants communaux pour la sécurité routière.

Vote : unanime (10 voix)

- Égalité des chances entre hommes et femmes :

Madame Kartheiser est nommée avec 10 voix pour comme déléguée à l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Vote : unanime (10 voix)

- Sécurité dans la fonction publique :

Monsieur Beissel est nommé avec 10 voix pour comme délégué de la Commune de Frisange à la sécurité dans la fonction publique.

Vote : unanime (10 voix)

10) Approbation d'un lotissement.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents, le lotissement d'un terrain inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section B de Frisange sous le numéro 1192/2574 sis 26, « Lëtzebuergerstrooss », en vue de la création de trois lots.

Vote : unanime (10 voix)

11) Approbation d'un compromis de vente.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents, le compromis de vente relatif à la parcelle inscrite au cadastre de la Commune de Frisange, section A d'Aspelt, numéro 134/4295, lieu-dit « Im Grund », jardin d'une contenance de 5 ares 77ca pour un montant de cinq mille cent quatre-vingt-treize euros (5.193€), réalisé dans un but d'intérêt public à savoir la sécurisation du trottoir et l'agrandissement d'un arrêt de bus.

Vote : unanime (10 voix)

12) Approbation d'un acte notarié.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents, l'acte notarié relatif à un jardin inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, Section A d'Aspelt, numéro 135/2921, lieu-dit « Op der Gare », place d'une contenance de 0,12 are pour un montant de cent huit euros (108€), réalisé dans un but d'utilité publique, à savoir dans le but de sécuriser les trottoirs.

Vote : unanime (10 voix)

13) Approbation d'un contrat de mise à disposition.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents, le contrat de mise à disposition signé le 27 septembre 2023 entre la Commune de Frisange et les Bisons Fûtés asbl ayant pour objet la mise à disposition d'une maison sise à 6, « Munnerëferstrooss » à L-5750 Frisange pendant la période de construction du nouveau chalet des scouts.

Vote : unanime (10 voix)

14) Modification budgétaire – augmentation de l'article budgétaire 3/821/608113/99001 – gaz terrain de foot.

Monsieur Beissel explique que l'article budgétaire relatif au « Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune – Terrain de foot » doit être augmenté de 5.000€ étant donné que la consommation de gaz au terrain de foot a été plus élevée qu'initialement prévue.

Il fait remarquer que pendant la crise du Covid-19 la consommation était quasi inexistante, et les prix n'ont pas été adaptés, or désormais les activités ont repris ce qui explique l'augmentation de la consommation.

Monsieur Gaffinet suppose que la hausse de la consommation est liée à la production d'eau chaude dans les douches et se demande s'il ne serait pas judicieux de recourir à l'énergie solaire thermique ou si on y fait déjà recours sur le site.

Monsieur Beissel explique qu'il s'agit d'un ancien chauffage à gaz qui a été repris pour chauffer l'extension du bâtiment existant. Il rappelle qu'un devis avait été voté il y a deux ans pour refaire la machine. Néanmoins, un contrôle de la machine sera effectué.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, de procéder à une augmentation de crédit de 14.000€ de l'article budgétaire 3/821608113/99001 « Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des

services de la commune » pour l'arrêter à 19.000€ et de financer cette dépense par le boni du budget de l'exercice 2023.

Vote : unanime (10 voix)

15) Règlement portant fixation d'une prime d'encouragement pour élèves et étudiants.

Monsieur Beissel donne les explications suivantes relatives à la fixation d'une prime d'encouragement pour élèves et étudiants :

- Prime d'encouragement forfaitaire – Enseignement secondaire :

7 ^e -5 ^e	/	/	50-60 points	100€
4 ^e -2 ^e	40-49 points	100€	50-60 points	200€

- Prime d'encouragement unique – Enseignement secondaire / post-secondaire :

Diplôme de fin d'études secondaires / DAP CCP ou similaire	250€
Grade de « Bachelor »	500€
Grade de « Master »	500€
Grade de « PHD »	750€

- Les études secondaires et post-secondaires, non-universitaires :

Cycle de 3 ans	500€
Cycle de 2 ans	250€
Cycle d'1 an	125€

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents, le règlement portant fixation d'une prime d'encouragement pour élèves et étudiants.

Vote : unanime (10 voix)

16) Règlement relatif aux activités ambulantes et/ ou commerciales sur le territoire de la Commune de Frisange.

Le Conseil communal décide d'arrêter, à l'unanimité des membres présents, le règlement relatif aux activités ambulantes et/ ou commerciales (activités du type « Food truck ») sur le territoire de la Commune de Frisange.

Vote : unanime (10 voix)

17) Fixation de l'heure de fermeture pour les établissements commerciaux.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, de demander aux autorités supérieures compétentes, d'accorder également pour l'exercice 2024, à toutes les exploitations commerciales, sauf stations d'essence, cafés et restaurants (règlementations spécifiques concernant les heures de fermeture), établies sur le territoire de la Commune de Frisange l'autorisation de prolonger l'heure de fermeture jusqu'à 20.00 heures les dimanches et jours fériés de l'année 2024.

Vote : unanime (10 voix)

18) Approbation d'un règlement temporaire de circulation.

Le Conseil communal confirme, à l'unanimité des membres présents, le règlement d'urgence temporaire de la circulation sur la rue « Beetbuengerstrooss », « Hoënerwee » et « Robert-Schuman-Strooss à Frisange pour le tirage de câbles pour CREOS, délibération N°23/077 prise par le Collège échevinal dans sa séance du 6 septembre 2023.

Vote : unanime (10 voix)

19) Approbation avenant XXVI du règlement de circulation.

L'avenant XXVI du règlement de circulation définit les modifications suivantes :

- Un emplacement pour personnes handicapées sera établi devant la maison sise 3, Krokelschaffstrooss à Aspelt ;
- Stationnement interdit aux véhicules automoteurs > 3,5t du parking « Garerplaz » jusqu'à la maison 49A, du côté impair dans la « Munnerëferstrooss » (tronçon A : N16) à Aspelt. Il est à noter que ce signal sera expliqué et repris dans le règlement.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents, l'avenant XXVI du règlement de circulation modifié du 14 octobre 2009 tel que proposé.

Vote : unanime (10 voix)

Monsieur Mongelli exprime son remerciement pour les efforts faits relatif au règlement de circulation concernant la « Munnerëferstrooss » à Aspelt.

Dans ce contexte Monsieur Beissel fait remarquer que, malgré le panneau d'interdiction pour véhicules automoteurs >3,5t, des camions empruntent tout de même le « Schmiddebuer ». Madame Hutmacher informe que le système de

positionnement mondial (GPS) de Google indique cette rue comme étant une rue principale et qu'il faudrait encore une fois vérifier cela. Monsieur Beissel explique qu'il est possible d'introduire des réclamations auprès de Google.

20) Conventions Pedibus 2023/2024 – Associations avec Anne Asbl.

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité des membres présents, les conventions Pedibus 2023-2024 - Associations avec Anne Asbl, ayant comme objet la mise en place d'un ramassage à pied « PEDIBUS » pour l'accompagnement des enfants inscrits à la Maison Relais Fréiseng et fréquentant les prestations des associations suivantes :

- Aspelt Gym Academy ;
- LASEP ;
- Zumba kids ; et
- Ecole de musique UGDA.

Vote : unanime (10 voix)

Monsieur Beissel donne des informations relatives à l'organisation du Pedibus concernant le transport et l'accompagnement des enfants à l'école :

- La Maison Relais dispose d'une personne qui s'occupe d'une ligne ;
- L'administration communale a créé 4 postes pour assurer le Pedibus. 1 personne est déjà en fonction. Les 3 autres personnes seront engagées à partir du 1^{er} novembre 2023.
- Par la suite, il sera procédé à une optimisation de l'organisation du Pedibus.
- Le but est qu'à l'avenir, les inscriptions et l'organisation du transport seront garantis par la Commune de Frisange. Les parents devront inscrire leurs enfants auprès de l'administration communale.

21) Subside extraordinaire dans le cadre du tremblement de terre au Maroc.

Monsieur Beissel explique que, suite au tremblement de terre au Maroc, un subside spécial de 1.500€ a été fait à Monsieur Hicham Mabrouk afin de financer le transport de colis d'aide humanitaire au Maroc.

Monsieur Meyer apprécie de telles initiatives. Il fait remarquer que la Lybie a été touchée par des inondations et que dans ce cas, une aide pourrait aussi être accordée.

M. Beissel répond que si quelqu'un connaît une association, la Commune de Frisange pourrait aussi faire un don. Pour le moment, il n'y a pas eu de demande relative aux événements en Lybie.

Monsieur Meyer demande pourquoi les dons ne sont pas fait à travers une ONG luxembourgeoise comme par exemple la Croix-Rouge.

Monsieur Beissel explique que dans ce cas précis, il s'agit de personnes qui organisent rapidement le transport. Cela avait déjà été fait lors de la guerre en Ukraine, où des habitants de la commune ont rapidement assuré le transport de matériel. Les ONG luxembourgeoises, comme par exemple la Croix-Rouge, reçoivent également des dons de la part de la Commune de Frisange.

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité des membres présents, d'accorder un subside extraordinaire de 1.500€ dans le cadre du tremblement de terre et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 3/111/615243/99001 « Menues dépenses imprévues du Collège échevinal ».

Vote : unanime (10 voix)

22) Prise de connaissance statuts « Keelenzwerger ».

Le Conseil communal prend connaissance des statuts de l'asbl « Keelenzwerger » avec siège social à L-3334 Hellange, 15 « Garerbiërg ».

23) Droits de préemption.

/

Motions introduites de la part du parti CSV :

- « Upassung vun der Besetzung vun de berodende Kommissioun »:

Monsieur Beissel mentionne que celle-ci à déjà été clarifiée lors du point 4 de l'ordre du jour.

- « Schafe vun enger Logement-Kommissioun (Commission consultative logement) am Kader vum Pacte Logement 2.0 ».

Monsieur Beissel fait remarquer que lors de la séance du Conseil communal du 23 novembre 2022 un groupe de travail a été créé dans le cadre du Pacte Logement et qui se compose comme suit :

- le Conseiller Logement ;
- l'ingénieur-technicien de l'administration communale ;
- le président de la commission des bâtisses, Monsieur Mongelli qui représente aussi « Är Équipe »
- Monsieur Daniel Conrad, représentant du parti DP ;

- Monsieur Claude Courtois, représentant du parti CSV ; et
- Monsieur Yves Gaffinet, représentant du parti LSAP.

Monsieur Beissel explique, qu'actuellement, on se trouve dans la phase préalable et d'organisation interne du pacte logement et de ce fait, il n'y a pas de nécessité de créer une « commission consultative logement ». Le groupe de travail s'est pour le moment réuni à une reprise et d'autres réunions devront suivre. De plus, il incombe au conseiller logement d'informer la population sur l'évolution de la situation si nécessaire.

Monsieur Mongelli explique que d'ici à la fin de l'année le « Plan d'action local » (PAL) doit être soumis à l'approbation du Conseil communal. Il informe que le groupe de travail s'est réuni le 14 septembre 2023 et que des doléances doivent encore être introduites afin de pouvoir adapter le PAL. Il réexplique que le conseiller logement est responsable pour présenter le PAL et les projets qui y figurent à la population. Ensuite suivra une 2^e phase, c'est-à-dire la phase de mise en œuvre, où une convention de mise en œuvre devra être signée. Actuellement, on se trouve toujours dans la phase initiale et la convention initiale a été prolongée d'une année étant donné que le PAL n'a pas pu être remis en temps utile. Monsieur Mongelli explique que le Collège échevinal et le conseiller logement ne sont pas obligés de créer une commission. Cela peut être fait par le groupe de travail et à travers de « workshop ». Le PAL peut suivant l'évolution, être adapté et il devra être mis en œuvre pour au plus tard 2032.

Après les explications de Monsieur Mongelli, Monsieur Beissel informe que les 2 motions introduites soient soumises au vote pour accord ou rejet.

Monsieur Gaffinet demande s'il serait possible de retirer les deux motions étant donné que celles-ci ont été déjà clarifiées.

Le Conseil communal, décide à l'unanimité des membres présents, le retrait des deux motions introduites.

24) Questions orales au Collège échevinal.

Monsieur Bingen demande des explications quant aux informations qui figurent dans le E-Reider, respectivement ceux dans l'écran d'affichage électronique qui se trouve devant la commune. Monsieur Beissel explique que l'écran d'affichage électronique devant la commune reprend toutes les informations publiées dans l'Agenda de la commune, comme par exemple les dates des séances du Conseil communal, les heures d'ouverture / fermeture de l'administration communale, etc. Le E-Reider reprend tous les documents officiels, comme par exemple les autorisations de construire, les règlements temporaires de circulation, etc. Ainsi les gens ont la possibilité de consulter interactivement les documents sur le E-

Reider en faisant un scan du « QR-Code » afin de se procurer anonymement d'une copie d'un document.

Il informe qu'un E-Reider sera aussi installé à Aspelt et à Hellange. De plus, il informe que beaucoup de communes ont interpellé le Ministère de l'Intérieur afin que l'affichage des documents officiels dans le E-Reider soit règlementé par la loi.

Monsieur Bingen demande des explications relatives à la gérance du nouveau site et si du personnel supplémentaire devra être embauché ou s'il est prévu de faire recours à une firme externe. Monsieur Beissel explique qu'un « service concierge » est en train d'être créé avec un pool de concierges afin de garantir le bon fonctionnement, notamment en cas d'absence. Le nettoyage est assuré par une firme externe. Néanmoins, il serait envisageable d'engager des personnes issues de la commune à l'avenir. La réception de l'administration communale doit aussi être occupée en permanence pendant les heures d'ouverture. Néanmoins du personnel supplémentaire devra être embauché à l'avenir. Le tout va se développer au cours des 2 prochaines années. Il est à noter que Monsieur Zimmermann a participé à toutes les réunions concernant la construction de la nouvelle maison communale. En cas de problème, il pourra contacter immédiatement la firme concernée.

En ce qui concerne le parking souterrain, il est prévu que 2 à 3 places pour personnes à mobilité réduite soient déjà mises en place permettant un accès direct au bâtiment via l'ascenseur.

En rapport avec la Maison Relais, Monsieur Gaffinet fait remarquer que les travaux à Aspelt n'ont pas encore commencé, or le bâtiment devrait ouvrir ses portes dans moins d'un trimestre. Il demande si un plan B existe. Monsieur Beissel explique qu'au 1^{er} janvier 2024, 14 enfants seront pris en charge dans le conteneur adjacent. Le Collège échevinal devra encore entrer en contact avec le club des jeunes. Le ministère de la Famille a donné son accord et ce bâtiment fonctionnera en tant qu'extension / annexe de la Maison Relais. 3 toilettes y seront installées. Les containers seront livrés plus tard et pourront normalement être utilisés après les vacances de Pâques ou au plus tard lors de la prochaine rentrée.

Pour Monsieur Gaffinet, le plus important consiste à ce qu'il y ait une solution pour les enfants inscrits.

Monsieur Beissel souligne que la solution est en cours. A Frisange, le nombre d'enfants inscrits à la Maison Relais est tellement élevé qu'il manque au moins une salle. Actuellement on est train de chercher une salle qui sera ajoutée à l'agrément. Malheureusement, il n'est pas possible d'y ajouter la salle de gymnastique.

Selon Monsieur Gaffinet il semble que, cette année-ci, les gens ont plus de difficultés à obtenir une place dans la Maison Relais que lors des années précédentes. Monsieur Beissel explique que cela est évident étant donné que cette

année il y a une classe de plus par rapport aux années précédentes. Il manque déjà une salle de classe et c'est pour cela que l'on a dû faire recours à la salle de musique. Une solution avec des containers est envisagée pour combler provisoirement le manque de place jusqu'à ce que la nouvelle école soit terminée. De leur côté, les gens doivent aussi montrer un peu de patience, car Madame Gentile de la Maison Relais fait de son mieux et essaie de trouver des solutions pour le placement des enfants.

Monsieur Gaffinet demande s'il ne serait pas possible d'utiliser l'annexe de l'ancienne mairie. Monsieur Beissel informe qu'il n'est pas possible d'obtenir un agrément pour ce bâtiment qui constituait aussi le premier choix de l'administration communale pour combler le manque de place.

Monsieur Gaffinet évoque qu'il a entendu des commentaires de la part de parents en rapport avec des horaires très strictes pour faire les devoirs à domicile et il demande s'il ne serait pas possible de se renseigner auprès des responsables de la Maison Relais à ce sujet.

Monsieur Beissel dit qu'il n'a rien entendu jusqu'à présent, mais qu'il en discutera une fois avec les responsables.

Concernant le projet le projet du Fonds de Logement qui est prévu à l'emplacement de l'ancien bâtiment des P&T à Aspelt, Monsieur Gaffinet demande si celui-ci est maintenu et si une autorisation de bâtir a déjà été accordée. Il a entendu que des gens ont réclamé. Monsieur Beissel fait remarquer que le projet a été présenté lors de la réunion lundi dernier. Monsieur Gaffinet informe qu'il n'a pas reçu d'invitation, tout comme les autres conseillers communaux. Effectivement, seuls les habitants d'Aspelt ont obtenu une invitation. Monsieur Beissel trouve cela regrettable et fait remarquer qu'à l'avenir les membres du Conseil communal devront être invités à de telles réunions.

Monsieur Beissel informe qu'aucune autorisation de construire n'a encore été accordée et explique encore une fois la procédure relative aux autorisations de construire. Dans un premier temps, une demande d'autorisation de construire est introduite et une lettre y relative est directement affichée. Les gens ont alors la possibilité de se renseigner sur le projet de construction. Ensuite une vérification de cette demande est faite pour voir si elle est conforme au règlement des bâtisses de la commune. Si des modifications sont faites, les gens sont informés. Lors de la réunion de lundi dernier, le projet a été présenté à la population et celle-ci a pu exprimer ses craintes / doléances. Maintenant la commission des bâtisses va consulter cette demande d'autorisation de bâtir pour vérifier si tout est conforme. Pour Monsieur Gaffinet il est important que l'on discute avec les gens.

Il fait remarquer également que le chemin rural entre Frisange et Hellange (Belgrad) est en train d'être rénové et voudrait savoir s'il est également prévu de refaire le pont en bois sur le chemin vers la frontière française. Monsieur Beissel explique que, dans ce contexte, on travaille ensemble avec l'Administration des

services techniques de l'agriculture (ASTA), l'Administration des ponts & chaussées, l'Administration de la gestion des eaux et le Ministère de l'environnement.

Comme déjà évoqué lors des séances précédentes du Conseil communal, Monsieur Gaffinet voudrait savoir s'il est prévu de faire une cérémonie de clôture dans l'ancien mairie avant que celle-ci ne soit démolie. Monsieur Beissel confirme qu'une cérémonie aura lieu.

Monsieur Meyer se renseigne quant au coût du spectacle de musique du « Grupo Cubañol & Danse-Salsa » que la commune a organisé le 23 septembre 2023. Monsieur Beissel explique qu'il ne peut pas le chiffrer. A la demande de Monsieur Meyer, la dépense sera vérifiée. Monsieur Beissel ajoute que le Service Relations publiques organise des tels évènements et qu'un budget « culturel » est prévu à cet effet.

Monsieur Raus évoque un problème relatif aux chiens qui prend de plus en plus d'envergure les derniers temps. Malheureusement les gens ne respectent pas le règlement communal sur les chiens et il a été constaté que :

- les excréments des chiens ne sont pas ramassés par les propriétaires, bien que dans la commune il y ait environ 80 places pourvues de sachets et de poubelles ;
- les chiens ne sont pas tenus en laisse, et le nombre d'attaques de chiens se chiffre pour le moment à 2-3 par semaine ;
- beaucoup de chiens ne sont pas identifiés d'une puce électronique et ne sont pas enregistrés auprès de la commune.

Monsieur Raus souligne l'urgence de réviser ce règlement communal.

Monsieur Beissel confirme que le règlement devra nécessairement être adapté.

Monsieur Wirtgen profite de l'occasion pour remercier le Collège échevinal et le Service technique au nom du Butzenhaus Hellange pour l'octroi de leur nouvelle autorisation.

Monsieur Beissel clôture la séance publique pour passer à la séance secrète.